

PRSE2

Plan Régional Santé Environnement 2

Picardie 2012 > 2014

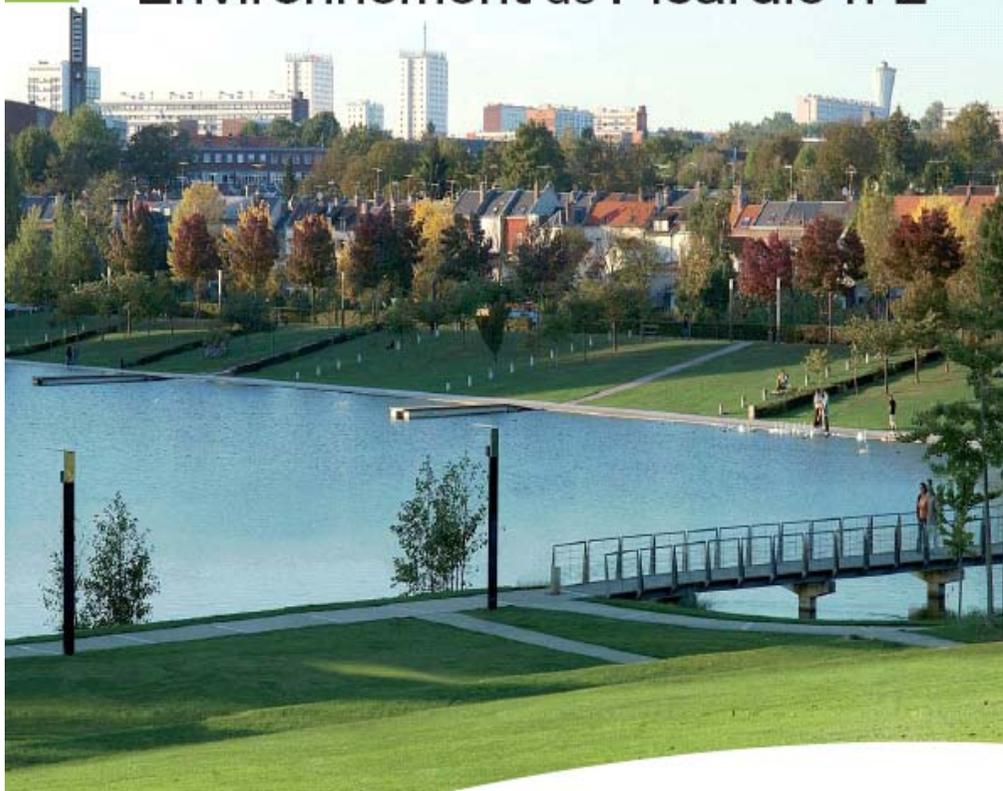
Jeudi du développement durable – 16 mai 2013



PRSE2

Le Plan Régional Santé

Environnement de Picardie n°2



PRSE2

La Santé Environnementale - Contexte

Conférence de l'OMS de Francfort en 1989 « la Santé Environnementale comporte les aspects de la santé humaine et des maladies qui sont déterminés par l'environnement »

Troisième conférence ministérielle des pays de la zone Europe de l'OMS à Londres en 1999 : engagement de la France comme 52 autres pays à élaborer un PNSE

A Budapest en 2004, engagement de ces mêmes pays à élaborer un Plan Santé Environnement pour les enfants.

Le premier PNSE adopté par le Gouvernement le 21 juin 2004 constituait la réponse de la France à ces deux engagements.

The logo consists of the letters 'P', 'R', 'S', 'E', and '2' in a white, sans-serif font, arranged horizontally within a grey rectangular background.

PRSE 2

Le PRSE 1, création de collaborations actives

- Collaboration DRASS(/DDASS), DRIRE et DRTEFP sous l'égide de la préfecture de région
- Adopté le 20 décembre 2005
- 62 actions réalisées (67%)
 - 9 actions en cours (9,6%)
 - 21 actions restant à engager (22,5%)
 - 3 actions devenues sans objet

PRSE 2

Le PRSE 1, parmi les actions abouties :

— Réduction de la mortalité par intoxication au CO

- Large communication sur ce risque spécifique (plaquettes, informations à la presse, journées avec les professionnels)

— Prévention des risques de contracter la légionellose

- Renforcement des inspections au sein des établissements accueillant des publics sensibles (maisons de retraite et établissements de santé principalement) et des tours aéroréfrigérantes.

— Protection des captages d'eau potable

- Poursuite de la mise en place des périmètres de protection autour des captages d'eau et vérification des prescriptions des arrêtés de protection

— Prévention de l'asthme et des allergies

- Mise en place d'un système d'alerte SMS pour les personnes sensibles lors de pics polliniques et diffusion du calendrier pollinique

PRSE 2

PRSE1, les leçons à tirer

— Un plan listant de très nombreuses actions pouvant nuire à la lisibilité

→ Nécessité de cibler des axes prioritaires pour la région

— Un plan trop confidentiel (“très Etat”)

→ Nécessité d’associer les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile

PRSE 2

PNSE 2 (2009-2013)

2 grands axes :

→ Réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé (dans la continuité du PNSE 1) : cancers, maladies cardiovasculaires, pathologies respiratoires, neurologiques...

→ Réduire les inégalités environnementales : « Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé » (Charte de l'environnement 2005)

58 mesures concrètes dont 12 mesures phares



PRSE 2

Pilotage du PRSE 2 (1/2)

— **Pilotage** : Préfecture de région - Conseil Régional - ARS

— **Une équipe d'animation** (comité restreint)

- Conseil Régional
- ARS
- DREAL
- DIRECCTE
- DRAAF

— Cette équipe aura pour rôle l'**animation des groupes de travail thématique** et le **suivi des indicateurs**

— Elle se réunira à **intervalle régulier**

PRSE 2

Pilotage du PRSE 2 (2/2)

— Un groupe de concertation (lieu de gouvernance)

- placé sous la co-présidence du Préfet de Région, du Président du Conseil Régional, et du Directeur Général de l'ARS
- 5 collèges représentatifs de la gouvernance du Grenelle de l'environnement

— Se mue en **groupe de concertation et de suivi**

— Sera convié à se réunir **une fois par an** par l'équipe d'animation

PRSE 2

Les 8 enjeux (Projet)

Pilotage	Enjeux	Axes développés	Partenariats
DRAAF	Réduire l'exposition de la population aux pesticides	Communiquer Sensibiliser Former Accompagner	DIRECCTE CRP DRAAF ARS
DREAL	Caractériser et réduire les émissions dans l'eau des PCB	Contrôler Surveiller Mettre en place des mesures de gestion	DREAL Préfectures ONEMA
DREAL CR	Améliorer la connaissance sur les particules fines et l'information du public sur les risques liés à la pollution atmosphérique	Mieux identifier les risques Communiquer	Atmo Picardie SGAR CRP DREAL
ARS	Prévenir la survenue de cas de légionellose	Prévenir, investiguer les cas, sensibiliser	ARS DREAL DIRECCTE
DIRECCTE	Réduire l'exposition aux substances ayant un effet cancérigène, mutagène ou reprotoxique	Améliorer la connaissance Informé et sensibiliser Contrôler	DIRECCTE DREAL
ARS CR	Prévenir les manifestations sanitaires liées à une mauvaise qualité de l'air intérieur	Améliorer les connaissances Former Sensibiliser	ATMO Picardie CETE Nord- Picardie ARS DIRECCTE
DREAL	Renforcer la gestion des sites et sols pollués, identifier les établissements sensibles implantés sur d'anciens sites pollués et les zones de surexposition à des substances toxiques	Améliorer les connaissances Informé, Sensibiliser	DREAL Ineris
ARS	Protéger les jeunes des risques liés aux nuisances sonores	Informé, sensibiliser Accompagner Inspecter / contrôler	Ars de Picardie Collectives territoriales associations

Les interfaces

Plan Ecophyto

- Pilotage DRAAF

PRST

- Pilotage DIRECCTE

SRCAE (Volet PRQA)

- Pilotage Pilotage Etat - Région

Plan Cancer

- Pilotage ARS

PRSE2

MERCI DE VOTRE ATTENTION

PRSE2

Réduire l'exposition de la population aux pesticides

Porteurs de l'action : DRAAF.

Partenaires associés : Agences de l'eau, le Conseil régional, les Conseils généraux, SANEF, ATMO Picardie, INERIS, SNCF, collectivités, jardineries...

Lien avec le PNSE 2 : Action 6 > Améliorer les connaissances sur les expositions aux pesticides (phytosanitaires et biocides).

ÉTAT DES LIEUX EN PICARDIE

La Région Picardie est une région de grandes cultures (céréales, oleoprotéagineux, pommes de terre et légumes de plein champ), fortement utilisatrices de produits phytosanitaires. Une étude réalisée par le Groupe Régional Eau et Produits Phytosanitaires de Picardie a estimé qu'en 2002, environ **5500 tonnes de substances actives phytosanitaires** étaient utilisées dans la Région dont plus de 90% en agriculture, moins de 1% pour les usages professionnels non agricoles (entretien des espaces publics des collectivités, entretien des routes, autoroutes et voies ferrées...) et environ 8% par les particuliers et jardiniers amateurs (en l'absence de données chiffrées précises, reprise de la proportion nationale). Ces chiffres apparaissent cohérents avec les chiffres de ventes annoncés pour la même période au niveau national par l'UIPP* compte tenu de l'importance des terres labourables dans notre région.

Un autre indicateur de la pression d'utilisation des produits phytosanitaires est utilisé : l'IFT (= Indicateur de Fréquence de Traitement) qui rapporte la quantité de produit effectivement utilisé à l'hectare à la dose autorisée du produit, c'est-à-dire à la dose efficace pour la plante et acceptable en terme de toxicité et d'impact environnemental. Il est calculé dans le cadre des enquêtes pratiques culturales réalisées par le service statistique du Ministère de l'Agriculture. La Picardie se situe au-dessus de la moyenne française, mais ces chiffres sont à corréliser aux conditions climatiques et aux rendements obtenus dans la région.

La synthèse régionale des données relatives à la qualité de l'eau du point de vue des produits phytosanitaires, réalisée dans le cadre du Groupe Régional, montre toutefois une contamination généralisée des points de prélèvements en eaux superficielles (cours d'eau). 100% des points de prélèvements présentent des résidus de pesticides, la concentration mesurée étant très variable selon les périodes et les conditions climatiques de l'année (variations inter-annuelles importantes). Pour ce qui est des eaux souterraines qui constituent l'essentiel des

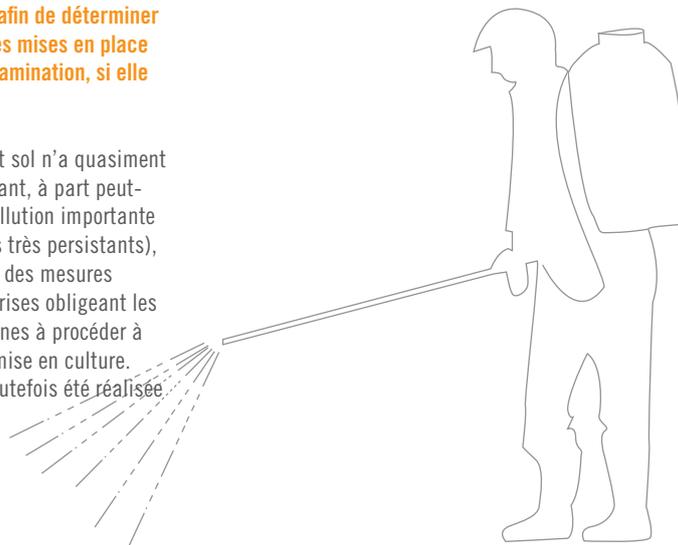
ressources en eau potable dans notre région, sur la période 2001-2005, un peu plus de la moitié des points de prélèvements (53%) sont contaminés par des résidus de pesticides, et 20% sont classés en qualité mauvaise à très mauvaise (en dépassement des normes réglementaires pour l'eau potable). On constate souvent que les captages situés en amont des bassins versants en eaux superficielles sont les plus sensibles, certains secteurs sont particulièrement touchés comme le sud-ouest et le nord-ouest du département de l'Oise débordant sur le sud-ouest de la Somme (Vallée de la Poix et des Evoissons), le nord-est et le sud du département de l'Aisne (vallées de la Serre, du Thon et de l'Oise amont et secteur viticole de la vallée de la Marne). Tous les milieux ne réagissant pas de la même manière aux contaminations, une étude de la vulnérabilité des milieux aquatiques a d'ailleurs été réalisée par le Groupe Régional Eau et Produits Phytosanitaires de Picardie.

Jusqu'à présent, aucun suivi n'avait encore été effectué en Picardie pour estimer les transferts par contamination aérienne. Ce projet s'est concrétisé récemment (campagne de suivi en cours depuis mars 2012) en étant repris dans les propositions du futur Plan Régional de la Qualité de l'Air, aujourd'hui intégré au Schéma Régional Climat Air Energie sur la base des travaux effectués dans d'autres régions, et d'études méthodologiques conduites par l'INERIS. Les résultats de la campagne de mesures 2012 devront être analysés afin de déterminer quelles actions peuvent être mises en place afin d'éviter ce type de contamination, si elle est confirmée.

De son côté, le compartiment sol n'a quasiment jamais été étudié pour l'instant, à part peut-être dans les DOM où une pollution importante aux organo-chlorés (produits très persistants), a été mise en évidence et où des mesures réglementaires ont dû être prises obligeant les producteurs de légumes racines à procéder à des analyses de sols avant mise en culture. Une étude de faisabilité a toutefois été réalisée

par l'INRA Info Sols d'Orléans pour la recherche de pesticides dans les sols. Les premiers résultats publiés récemment (mars 2009) et qui concernent le nord de la France, montrent la présence généralisée en très faible quantité de certains pesticides persistants (organo-chlorés, le lindane est notamment présent dans 100% des échantillons).

Par ailleurs, des actions sont réalisées chaque année dans le cadre de programmes nationaux pour mesurer les résidus dans les aliments. Ces contrôles sont effectués par les services en charge de la répression des fraudes pour les denrées d'origine végétale et animale mises sur le marché par les services vétérinaires pour les denrées d'origine animale et aliments pour animaux et par les services régionaux de l'alimentation pour le contrôle sur les productions en cours de végétation ou à la récolte. Des synthèses nationales sont maintenant disponibles, les données sont collectées, rassemblées et valorisées par l'Observatoire des Résidus de Pesticides (intégré à l'ANSES*), elles doivent permettre d'évaluer l'exposition des populations aux résidus de pesticides par le biais de l'alimentation. Toutefois, l'exploitation à une échelle régionale de ces données n'apportent pas de résultats significatifs.



*UIPP : Union des Industries de la Protection des Plantes.

*ANSES : Agence Nationale de Sécurité Sanitaire.



ENJEUX

La plupart des actions envisagées sur les pesticides relèvent aujourd'hui du **Plan Gouvernemental ECOPHYTO 2018** qui a pour objectif de **réduire l'usage des pesticides de 50%**, si possible, d'ici 2018.

Une **déclinaison régionale du plan ECOPHYTO 2018** a été proposée par le Comité Régional d'Orientation et de Suivi du Plan le 16 juin 2010. Les actions proposées dans ce cadre ne feront pas l'objet d'un rendu spécifique dans le cadre du PRSE 2, puisque les modalités de fonctionnement de ces actions, leur échéancier et leurs indicateurs sont déjà définis dans le cadre de la déclinaison régionale du Plan ECOPHYTO 2018 (se référer à : http://draaf.picardie.agriculture.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=52).

Depuis 2012, le plan ECOPHYTO 2018 prévoit un axe 9 qui concerne la préservation de la santé des utilisateurs, cette piste de travail devra donc être étudiée au niveau régional afin de définir quelles actions pourraient être conduites dans ce cadre.

Pour l'heure, la seule action actuellement menée dans ce cadre concerne la formation de tous les utilisateurs professionnels de produits phytosanitaires à la réduction et à la sécurisation de l'usage des pesticides. L'objectif de cette action est l'obtention d'un certificat individuel professionnel (communément appelé Certiphyto),

qui deviendra obligatoire à partir d'Octobre 2014 pour acheter les produits phytosanitaires professionnels. La mise en place de ces formations en Picardie devrait concerner plus de 13000 personnes sans notre région (tous les utilisateurs de produits phytosanitaires professionnels, tous les distributeurs et tous les conseillers).

Du point de vue de la connaissance des effets sur la santé, une étude réalisée par la Cellule Inter-Régionale d'Epidémiologie (CIRE) Nord-Pas-de-Calais / Picardie en 2004 a montré que si la toxicité de ces produits à court terme (intoxication aiguë) est désormais bien connue, leurs effets à long terme sur la santé des utilisateurs ou des consommateurs, sont plus difficiles à apprécier et font encore l'objet de recherches fondamentales ou épidémiologiques. Des études récentes auraient toutefois mis en évidence des liens avec 3 principaux types de pathologies : certains cancers qui touchent plus la population agricole que d'autres catégories socio-professionnelles (cancers du sang, de la prostate, du cerveau...), des troubles neurologiques (maladie de Parkinson) et des anomalies de la reproduction (infertilité, avortements, malformations congénitales). Concernant les effets à court terme des produits, un réseau de signalement volontaire des intoxications professionnelles par simple appel téléphonique a été mis en place par

la Mutualité Sociale Agricole (MSA) depuis une dizaine d'années (numéro vert Phyt'attitude); Le nombre de cas signalés est toutefois bien en deçà de ce que révèlent plusieurs études sur la fréquence des troubles rapportés par les agriculteurs. Concernant les effets à long terme, on attend actuellement la publication de l'étude AGRICAN (conduite par la MSA, le Groupe régional d'étude sur le cancer de Caen et le laboratoire santé travail environnement de l'Université de Bordeaux 2) qui devraient permettre d'améliorer la connaissance du lien existant entre cancer et pesticides, ainsi que celle de la sur-représentation de certains cancers dans le monde agricole (vaste enquête réalisée auprès d'agriculteurs et salariés agricoles sur 12 départements ayant un registre des cancers, dont la Somme). Enfin, l'Institut national de Veille Sanitaire (InVS) devait mettre en place un réseau de surveillance des effets à court, moyen et long terme pour la population générale et la population professionnelle agricole. Le Département Santé Travail de l'InVS à d'ailleurs publié, en avril 2009, un programme de réalisation de matrices «cultures-expositions» permettant d'améliorer la connaissance et la surveillance des risques professionnels. Dans l'attente des résultats de ces différentes enquêtes, **il reste important d'informer le public et les utilisateurs sur ces produits, leurs effets sur la santé et l'environnement.**

Mesures pour réaliser l'action

Mesures	Quoi ?	Comment ?	Qui ?	Description	Pilotes	Échéancier	Indicateurs retenus
1	Risques professionnels liés à l'utilisation des produits phytosanitaires.	Communiquer. Sensibiliser. Former.	Agriculteurs et salariés agricoles. Professionnels non agricoles.	Prévenir les risques professionnels, aussi bien en milieu agricole que pour les utilisateurs professionnels non agricoles, par des actions de sensibilisation, d'information et de formation.	DRAAF. DIRECCTE. CR Picardie.	2014	Nombre de supports de communication diffusés. Nombre de personnes formées à CERTIPHYTO.
2	Risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires.	Accompagner.	La population, en particulier les personnes les plus vulnérables (enfants, personnes âgées, personnes malades...) via les collectivités.	Accompagner les évolutions réglementaires à venir concernant la limitation, l'encadrement de l'utilisation des pesticides dans les lieux accueillant du public, et en particulier les écoles, crèches, centres de loisirs et de vacances, maisons de retraites, hôpitaux, espaces publics des collectivités etc...), y compris à l'intérieur des locaux (insecticides domestiques, raticides...).	DRAAF. ARS.	2014	Nombre de supports de communication diffusés.

Caractériser et réduire les émissions dans l'eau des PCB

Porteur de l'action : DREAL.

Partenaires associés : DDTM 80 et DDT 02 / Sous préfectures concernées, ARS, DDDP, CIRE, DRAAF, AFSSA, INVS, DISEMA.

Lien avec le PNSE 2 : Action 5 > Réduire les rejets de six substances toxiques dans l'air et dans l'eau.

ÉTAT DES LIEUX EN PICARDIE

Les prélèvements de sédiments effectués dans la Somme et ses affluents ont mis en évidence la présence significative de PCB sur un tronçon de la rivière Somme, de Saint-Quentin à l'écluse de St-Valéry-Sur-Somme, l'Omignon, les Trois Doms, l'Avre depuis Roye jusqu'à sa confluence avec la Somme, l'Ancre depuis Albert jusqu'à sa confluence avec la Somme.

D'autres rivières s'avèrent également contaminées :

- Dans l'Oise : les rivières Oise, Thérain, l'Esches.
- Dans l'Aisne : les rivières Oise, Aisne, la Velse.

La recherche des sources de contamination a fait l'objet de campagnes systématiques de prélèvements et d'analyses dans les réseaux et stations d'épuration urbaines ainsi que dans les installations classées pour l'environnement (ICPE) en 2008, 2009, 2010.

Ces campagnes ont mis en évidence la présence fréquente de PCB dans les réseaux d'eaux pluviales tant industriels qu'urbains, et dans les boues de stations d'épuration urbaine.

En revanche, les eaux résiduaires et boues de stations d'épuration industrielles en sont exemptes.

Les PCB ne se retrouvent qu'exceptionnellement dans la nappe phréatique au droit des sites industriels, en quantités infimes, inférieures à la valeur limite de potabilisation.

Les PCB ont également été recherchés dans l'air ambiant et l'eau de pluie au niveau de Saint-Quentin et Amiens. Aucune trace de PCB n'a été détectée.

Ces résultats plaident en faveur d'une contamination historique et diffuse, accumulée dans les sols et sédiments et re-mobilisée par les eaux de pluie.

Des analyses de la chair d'anguilles prélevées dans les étangs de la Haute Somme réalisées à partir de juin 2006 ont montré un très fort dépassement du seuil de contamination par les PCB de type dioxine (alors que le poisson échantillonné s'est montré peu contaminé par les dioxines).

Cela a conduit les préfets de l'Aisne et de

la Somme à prendre le 21 septembre 2006 un arrêté interdépartemental interdisant la consommation de l'anguille et recommandant la non consommation des poissons pêchés dans le fleuve Somme entre Saint-Quentin et Feuillère, et dans certains affluents de la Somme.

L'ensemble des prélèvements de poissons réalisés entre 2006 et 2008 sur la Somme et sur l'Avre a fait l'objet d'une analyse de l'AFSSA délivrée en mars 2009. L'AFSSA propose de regrouper les espèces de poissons en trois catégories :

- Les espèces réputées faiblement bioaccumulatrices (gardon, perche,...).
- Les espèces réputées fortement bioaccumulatrices (carpe, brème, barbeau).
- L'anguille, espèce réputée très fortement bioaccumulatrice.

Cette étude indique que l'anguille a une teneur en PCB de type dioxine supérieure au seuil réglementaire, quel que soit le secteur de prélèvement sur la Somme et sur l'Avre.

Peu d'analyses sont disponibles concernant les espèces fortement accumulatrices mais l'AFSSA indique qu'il est très probable qu'elles soient également non conformes sur les sites où l'anguille apparaît non conforme.

Les espèces faiblement bioaccumulatrices, quant à elles, apparaissent conformes, sauf sur le tronçon de la Somme entre Séraucourt le Grand et Artemps où l'insuffisance des données ne permet pas de conclure pour cette catégorie d'espèces.

Le dernier arrêté interpréfectoral en date du 14 septembre 2009 interdit la commercialisation et recommande de ne pas consommer les anguilles et les poissons fortement bioaccumulateurs pêchés dans le fleuve Somme entre Saint-Quentin et l'estuaire ainsi que dans les plans d'eau hydrologiquement reliés, de même que dans certains de ses affluents (l'Avre à l'aval de Roye, les Trois Doms à l'aval de Montdidier, l'Ancre à l'aval d'Albert).

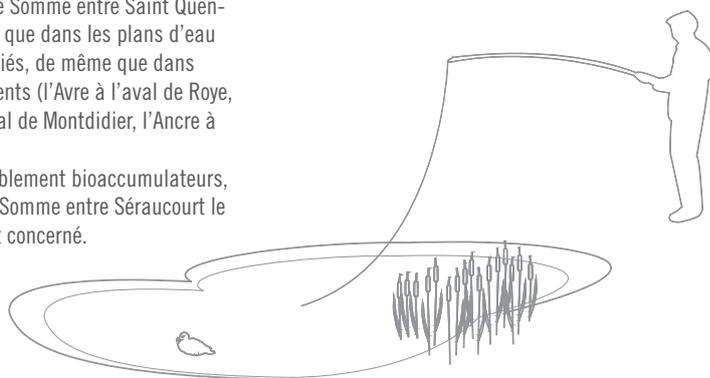
Pour les poissons faiblement bioaccumulateurs, seul le tronçon de la Somme entre Séraucourt le Grand et Artemps est concerné.

Le plan d'actions interdépartemental

En outre, un plan d'action interdépartemental a été élaboré dès 2006 pour les départements de la Somme et de l'Aisne. Il a pour objectifs :

- La localisation des zones où les sédiments des cours d'eau sont les plus contaminés par les PCB.
- Le recherche d'éventuelles traces de pollution par les PCB dans les réseaux d'eau pluviale des collectivités et au niveau des ICPE.
- Le contrôle de la mise en œuvre du plan national d'élimination des appareils contenant des PCB.
- Le suivi du niveau de contamination des poissons.

Le département de la Somme a été retenu pour participer à l'étude nationale sur l'imprégnation des consommateurs de poissons par les PCB contenus dans les poissons qu'ils consomment. Quand les recherches nationales ayant pour but de développer des techniques de dépollution des sédiments contaminés, seront abouties, il s'agira d'évaluer la possibilité et la pertinence de dépolluer les sédiments les plus contaminés du fleuve Somme et de ses affluents, d'identifier des sources de financement et de mettre en œuvre, le cas échéant, la technique retenue.





ENJEUX

3 enjeux ont été identifiés :

- > Poursuivre le contrôle jusqu'à élimination complète des appareils contenant du PCB.
- > Localiser les zones où les sédiments des cours d'eau sont les plus contaminés afin de pouvoir les traiter.
- > Poursuivre les recherches d'éventuelles sources de pollution au niveau des ICPE et des réseaux des collectivités, afin, le cas échéant, de les résorber.

Mesures pour réaliser l'action

Mesures	Quoi ?	Comment ?	Qui ?	Description	Pilotes	Échéancier	Indicateurs retenus
1	Risques liés aux émissions de PCB dans l'eau.	Contrôler l'élimination des appareils contenant des PCB.	Les ICPE.	Poursuite du contrôle de l'élimination des appareils contenant plus de 500 ppm de PCB. L'élimination des appareils contenant moins de 500 ppm, se fera au fur et à mesure de leur fin de vie.	DREAL Picardie.	2012-2014	Nombre de transformateurs contenant des PCB (plus de 500 ppm) restants à éliminer.
			Les activités non ICPE.	Sensibiliser les maires sur l'élimination des appareils contenant moins de 500 ppm de PCB.	SGAR. Bureau de l'environnement 02 et 60. DDTM 80.	2012-2014	Nombre de courriers envoyés.
2		Caractériser les pollutions historiques.	Industriels. Communes.	Reconduire les campagnes de recherche des PCB sur les lieux où des concentrations significatives ont été relevées lors de la première campagne, dans les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées et de sédiments d'industriels et urbains. Des investigations seront menées pour tenter d'identifier, en amont, l'origine des PCB ainsi détectés. À cette occasion des analyses de sols pourront être nécessaires.	DREAL. MISEMA 80.* MISE 02.*	2012-2014	Nombre d'ICPE contrôlées. Nombre de réseaux urbains contrôlés. Nombre d'investigations réalisées sur sites (recherche historiques ou analyses de sols).
3		Prendre les dispositions nécessaires suite aux résultats des analyses.	Pêcheurs. consommateurs de poissons.	Achever la campagne de prélèvements et d'analyses de poissons. Suivant les résultats, une évolution des prescriptions de l'arrêté préfectoral réglementant la commercialisation et la consommation des poissons pourra être envisagée.	L'ONEMA.* MISEMA 80. Préfecture 02 et 80.	2012-2014	Nombre de cours d'eau frappés d'interdiction de commercialisation et/ou de consommation.

*DISEMA : Délégation Inter-Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques.

*MISE : Mission Inter-Services de l'Eau.

*ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques.

Améliorer la connaissance sur les particules fines et l'information du public sur les risques liés à la pollution atmosphérique

Porteurs de l'action : DREAL, Conseil Régional.

Partenaires associés : Atmo Picardie, SGAR (Préfecture 80).

Lien avec le PNSE 2 : Action 4 > Améliorer la connaissance sur les particules.

ÉTAT DES LIEUX EN PICARDIE

En Picardie, 50% des poussières émises sont dues à l'agriculture, le résidentiel (chauffage urbain), les industries et le transport routier constituant les principales autres sources d'émission (Source : CITEPA* février 2005).

L'émission de poussières (PM 10 à 2,5) est en Picardie grandement responsable de la pollution de l'air. En effet, les poussières sont, avec l'ozone (O₃) les polluants les plus responsables de l'indice de la qualité de l'air.

En 2010, la Picardie a connu 5 dépassements de qualité (2 dus au PM 10 et 3 dus à l'ozone). En 2011, on dénombre 7 dépassements (6 dus au PM 10 et 1 dû à l'ozone).

Surveillance et conditions de signalement d'épisodes de pollution de la qualité de l'air

En Picardie, la surveillance des polluants atmosphériques et l'information relative à la qualité de l'air sont confiées à une association agréée par l'Etat : ATMO Picardie.

Elle regroupe l'Etat, les collectivités locales, les industriels, des associations et des experts impliqués dans la protection de l'environnement.

Les principales missions d'Atmo Picardie sont :

- **Surveiller la qualité de l'air**, par des mesures en continu (24h/24) des indicateurs majeurs de la pollution atmosphérique et par des mesures ponctuelles.
- **Prévoir la qualité de l'air** du lendemain et les épisodes de pollution grâce à la modélisation
- **Exploiter les données** et réaliser des études spécifiques grâce aux moyens mobiles, aux préleveurs, aux bio-indicateurs... en créant des cartes de répartition de pollution.
- **Informier chaque jour** avec l'indice Atmo ou l'indice de la Qualité de l'Air (IQA).
- **Créer des supports d'information** comme le site Internet, le bulletin « Quel air est-il ? », le bilan annuel, les diverses plaquettes d'information et de sensibilisation.
- **Informier la population** en cas d'épisodes de pollution (résultats du jour).

Conformément aux dispositions du décret du 6 mai 1998 relatif à la surveillance de la qualité de l'air, des procédures départementales d'information et d'alerte du public ont été instaurées en 2002 dans les 3 départements picards par arrêtés préfectoraux.

En 2012, de nouveaux arrêtés ont été proposés afin de prendre en compte les évolutions réglementaires.

Le projet de PRQA intégré au SRCAE plaide pour un lissage vers le haut de l'exigence des trois arrêtés préfectoraux, voire la création d'un seul arrêté interpréfectoral.

Tableau des zones de surveillance de la qualité de l'air en Picardie

Département	Polluants réglementés	Zone	Arrêté préfectoral
AISNE	O ₃	Le département (3 capteurs)	02/01/2012
	NO ₂	Agglomération de St-Quentin (2 capteurs)	
	PM 10	Le département (2 capteurs)	
OISE	O ₃	Le département (3 capteurs)	30/01/2012
	PM 10	Le département (5 capteurs)	
	SO ₂	Le département (1 capteur)	
SOMME	O ₃	Le département (4 capteurs)	26/02/2012
	NO ₂	Amiens métropole (2 capteurs)	
	PM 10	Amiens métropole (2 capteurs)	

*Base des anciens sites industriels et activités de service



ENJEUX

3 enjeux ont été identifiés :

- Améliorer l'alerte.
- Faire prendre conscience des risques et des comportements des polluants.
- Améliorer la connaissance quant aux sources d'émissions des particules les plus fines.

Mesures pour réaliser l'action

Mesures	Quoi ?	Comment ?	Qui ?	Description	Pilotes	Échéancier	Indicateurs retenus
1	Risques liés à la pollution de l'air extérieur par les particules fines.	Identifier les sources de poussières : mieux appréhender les niveaux sources et types de pollution par les particules (PM10 et PM2,5).	Grand public.	Participation au projet européen PARM (Particules Air Rives Manche), sous réserve d'acceptation par la commission européenne, couvrant la côte sud de l'Angleterre ainsi que le littoral Nord de la France, du Finistère à la Somme, et concernant l'émission de poussières fines (PM2,5). Cette réflexion se donne des objectifs dont le Grenelle de l'Environnement a confirmé les enjeux.	Atmo Picardie.	Juin 2012	Nombre d'alertes spécifiques aux PM.
2	Risques liés à la pollution atmosphérique.	Faire évoluer la surveillance et les conditions de signalement d'épisodes de pollution de la qualité de l'air.	Grand public.	Harmonisation régionale pour une gestion de la surveillance et de l'alerte cohérente sur le territoire picard, notamment sur le polluant «poussières».	SGAR (Préfecture de la région picardie).	2014	Procédure d'alerte harmonisée.
3		Accentuer la communication via différents supports et moyens de diffusion.	Grand public. Scolaires.	-Site Internet (accès aux données de mesure et aux cartes de prévision). -Abonnement : indices de la qualité de l'air, indices polliniques et alertes diffusés par téléphone. -Panneaux d'information disposés dans l'agglomération d'Amiens (valeur de l'indice ATMO). -Indice de la qualité de l'air et indices allergo-polliniques diffusés chez des médecins et des pharmacies (agglomérations d'Amiens et de Saint-Quentin). -Bulletin « Quel air est-il ? » diffusé aux collèges et lycées et mis à disposition dans certains lieux publics (accueils des mairies...).	Conseil Régional. DREAL.	2010-2014	Nombre de supports de communication diffusés.
4		Informier et réduire les impacts de la pollution sur la santé.	Grand public. Collectivités Territoriales.	Expliquer et orienter les choix de comportement (mode de transport, exposition à la pollution atmosphérique, etc).	Atmo Picardie.	2012-2014	Nombre de supports de communication diffusés.

Prévenir la survenue de cas de légionellose

Porteurs de l'action : ARS

Partenaires associés : DREAL, DIRECCTE.

Lien avec le PNSE 2 : Action 6 > Maîtriser la qualité sanitaire de l'eau distribuée.

ÉTAT DES LIEUX EN PICARDIE

> Enseignements du PRSE1

Tableau des cas de légionelloses recensés en Picardie

ANNÉE	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de cas de légionelloses déclarés	19	28	41	18	35	30	37

La prise en compte du risque légionelles en établissements de santé fut longtemps assez faible, dès lors l'accent a été mis sur les inspections et des audits au sein de ces établissements qui accueillent les personnes les plus sensibles à cette pathologie. Par exemple 12 audits ont été effectués en 2009 par les DDASS en compagnie d'un bureau d'études spécialisées et dont l'expertise est appréciée par les établissements, 10 autres audits sont d'ores et déjà planifiés sur 2010/2011. L'objectif est de faire en sorte que le réseau d'eau chaude sanitaire fonctionne de façon optimale et diminue d'autant le risque d'exposition. Par ailleurs d'autres inspections étaient conduites dans les maisons de retraite par les DDASS, sans le recours à ce bureau spécialisé.

À la lumière du premier PRSE, il ressort que les établissements de santé et médico-sociaux se sont emparés plus ou moins de la thématique risque légionelles et qu'il convient de maintenir des actions d'inspections afin que toutes les mesures soient prises dans ces établissements accueillant les personnes les plus sensibles.

Les tours aéroréfrigérantes font l'objet d'une surveillance constante du développement des légionelles dans les circuits de réfrigération. Des contrôles annuels sont également effectués inopinément par l'Inspection des installations classées. En cas de détection de plus de 1000 UFC/L (unités formant colonie par litre), le nettoyage et la désinfection des installations de refroidissement est obligatoire. L'efficacité de ces actions doit être vérifiée par un nouveau prélèvement dans les deux semaines consécutives à l'action corrective.

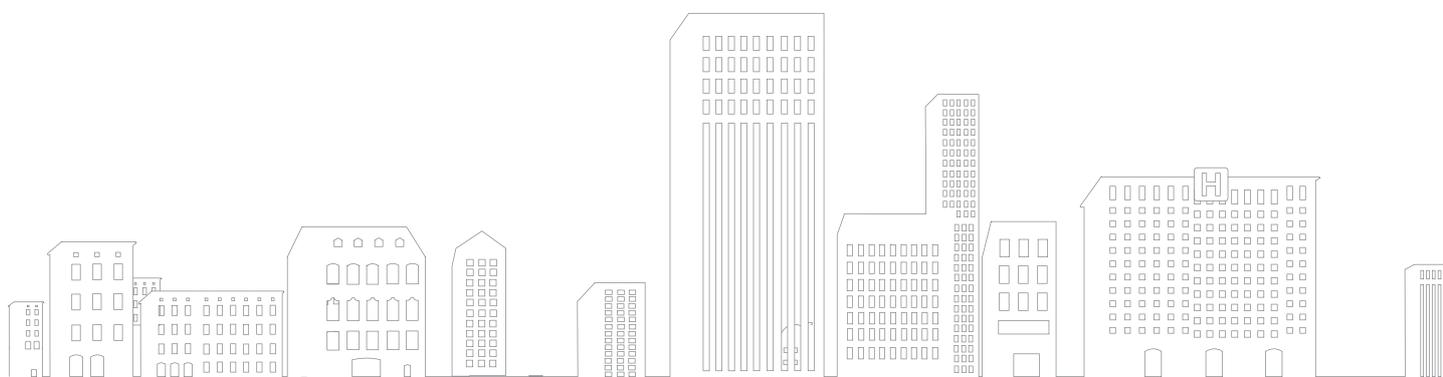
La détection de plus de 100 000 UFC/L nécessite l'arrêt immédiat des installations, leur vidange, le nettoyage, la désinfection et l'actualisation de l'analyse méthodique des risques.

Le tableau ci-après reprend le nombre de dépassements du seuil de 100 000 UFC/L constatés dans le cadre des contrôles d'autosurveillance par les exploitants ces 5 dernières années.

Tableau des dépassements de seuil dans le cadre de l'auto-surveillance des tours aéroréfrigérantes

ANNÉE	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de dépassements de seuil (>100 000 UFC/l)	7	12	5	3	2	3	5

À ce jour, aucun cas de légionellose n'a pu être mis en relation avec la contamination de tours aéroréfrigérantes en Picardie.





ENJEUX

• Diminuer l'incidence de cette maladie à déclaration obligatoire (1244 cas au niveau national en 2008) qui peut être mortelle chez une personne sensible.

L'enjeu est fort pour les établissements sanitaires et médico-sociaux où l'essentiel du risque réside dans la conception du réseau d'eau chaude sanitaire et dans son fonctionnement. Les inspections conduites font état de nombreux dysfonctionnements voire d'erreurs de conception. Des mesures doivent être prises pour corriger l'existant et faire en sorte que les

nouveaux bâtiments soient d'emblée équipés d'un réseau d'eau chaude sanitaire fonctionnel et équilibré.

• Poursuivre les efforts de contrôle sur les circuits de refroidissement des industriels et prévenir ainsi les développements et les contaminations via les tours aéroréfrigérantes.

Mesures pour réaliser l'action

Mesures	Quoi ?	Comment ?	Qui ?	Description	Pilotes	Échéancier	Indicateurs retenus
1	Risques liés à la légionelle.	Prévenir la survenue de cas de légionellose.	La population et les personnes les plus vulnérables.	Poursuivre et compléter les actions de contrôle initiées lors du premier PRSE, dans les établissements sanitaires et médicosociaux (hôpitaux, cliniques, maisons de retraite) voire d'autres catégories d'établissements (de tourisme notamment).	ARS.	2012-2014	Nombre d'inspections réalisées.
2				Poursuivre les mesures préventives du développement des légionelles : - en contrôlant les tours aéro-réfrigérantes soumises à la législation ICPE. - en poursuivant les investigations en cas de dépassement des seuils d'action dans les circuits de refroidissement.	DREAL.	2012-2014	Pourcentage d'établissements ayant été contrôlés inopinément. Nombre de dépassements de 100 000 UFC/L.
3		Investiguer les cas de légionellose.	Les malades.	Investigations conjointes des cas de légionelloses déclarés.	ARS. DREAL. DIRECCTE.	2012-2014	Nombre de sources identifiées.
4		Sensibiliser aux risques d'exposition.	Responsables d'établissements potentiellement à risques.	Une sensibilisation à destination des responsables de maisons de retraites, de piscines, de campings a déjà été faite lors du premier PRSE. Poursuite des actions de sensibilisation vers les hôtels notamment.	ARS.	2013-2014	Nombre de gestionnaires sensibilisés.

Réduire l'exposition aux substances ayant un effet cancérigène, mutagène ou reprotoxique

Porteur de l'action : DIRECCTE, Conseil Régional.

Partenaires associés : DREAL.

Lien avec le PNSE 2 : Action 11 > Développer des actions d'incitation et d'aide à la substitution des substances toxiques en milieu de travail et favoriser le développement de procédés alternatifs. Action 12 > Renforcer le suivi des expositions professionnelles.

ENJEUX

Depuis le diagnostic lié à l'enquête SUMER, l'ensemble des acteurs de la prévention a agi pour substituer ou réduire l'utilisation des CMR de catégorie 1, 2 et 3 dans les entreprises. Des pistes de progrès ont été identifiées :

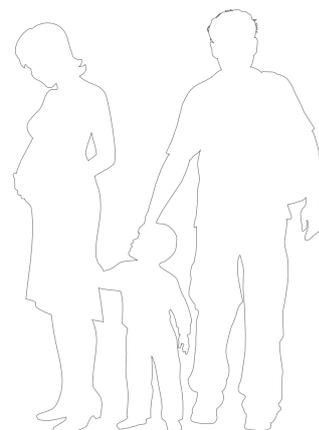
- Identifier l'ensemble des produits et procédés incriminés; l'entrée permettant la recherche de CMR étant la fiche de donnée de sécurité, ce qui exclut de fait les CMR générés par les procédés.
- Identifier l'ensemble des entreprises utilisatrices; il n'existe pas de cartographie picarde d'utilisation des CMR
- Cibler les publics vulnérables en particulier les femmes enceintes.
- Améliorer le taux de pénétration de l'évaluation des risques professionnels dans les petites et très petites entreprises

Ces actions sont à mener dans un contexte de changement de référentiel réglementaire, amorcé avec la mise en application des règlements européens REACH n°1907 / 2006 et CLP n°1272 / 2008 (Classification et étiquetage).

Un lien fort est par ailleurs réalisé avec le plan régional santé travail avec l'intégration de la problématique santé-environnement dans le Comité technique risque chimique.

Mesures pour réaliser l'action

Mesures	Quoi ?	Comment ?	Qui ?	Description	Pilotes	Échéancier	Indicateurs retenus
1	Risques liés à l'utilisation de substances CMR.	Inform. Sensibiliser.	Les personnes vulnérables au travail.	Inform sur les risques encourus.	DIRECCTE. Conseil Régional.	2012-2014	Nombres d'actions de sensibilisation.
2		Encourager. Informer. Contrôler.	Les entreprises.	Faire appliquer les nouvelles réglementations REACH et CLP. Encourager la substitution progressive des substances CMR. Informer sur les initiatives mises en place par l'AFSSET en termes de substitution de produits.	DREAL. DIRECCTE. Conseil Régional.	2012-2014	Nombre de contrôles sur REACH. Nombre d'actions incitatives à la substitution.
3		Prévenir et contrôler.	Les entreprises et salariés.	Réduire les expositions en favorisant le travail en vase clos lorsque la substitution est impossible.	DIRECCTE.	2012-2014	Nombre de contrôles réalisés.



Prévenir les manifestations sanitaires liées à une mauvaise qualité de l'air intérieur

Porteur de l'action : ARS, Conseil Régional.

Partenaires associés : CETE Nord, DIRECCTE, Amiens Métropole, les Conseillers en environnement intérieur.

Lien avec le PNSE 2 : Action 8 > Aérer, ventiler et climatiser sainement et favoriser le développement de procédés alternatifs.

Action 9 > Développer la profession de conseillers habitat-santé. Action 10 > Réduire les expositions liées à l'amiante.

ÉTAT DES LIEUX EN PICARDIE

> Enseignements du PRSE1

En 2009 la DRASS (actuelle ARS) a souhaité que des agents de l'association ATMO Picardie soient formés à la thématique de la qualité de l'air intérieur, pour laquelle les interrogations émanant de la population ne cessent de croître. Pour certains cas d'allergies avérées la source domestique est souvent suspectée mais reste difficile à déterminer avec certitude.

Adopter une organisation similaire à celle existant dans d'autres régions (Alsace, Midi Pyrénées,...) permettrait d'apporter une réelle réponse au corps médical et aux patients allergiques. Dans ces régions, une organisation de conseillers médicaux en environnement intérieur (CMEI) existe et peut être mobilisée, gratuitement pour le malade, sur prescription médicale afin d'enquêter au domicile pour établir un état des lieux de la qualité de l'air intérieur, de la performance de l'aération et de la ventilation.

D'ores et déjà, pour en savoir plus et pour sensibiliser au problème de qualité de l'air intérieur, Amiens Métropole a fait réaliser une première campagne de mesures dans 2 crèches, 1 école et 1 piscine sur son territoire. Les premiers résultats conduisent à faire des vérifications concernant la nature et l'utilisation des produits d'entretien de ces locaux accueillant du public.

Depuis 2011, la surveillance de la qualité de l'air intérieur est devenue réglementaire dans certains établissements recevant du public tels que les établissements accueillant des enfants de moins de 6 ans.





ENJEUX

- Nécessité d'informer les particuliers sur les risques inhérents à certaines activités ou comportements (bricolage, utilisation de parfums d'ambiance, d'aérosols, lutte contre les allergènes dans le domicile) et à certains matériaux (formaldéhyde dans les meubles en aggloméré). Rappeler l'importance d'une bonne ventilation dans le logement.
- Proposer une solution aux patients allergiques pour lesquels l'origine semble être à rechercher dans le logement.
- Nécessité de maintenir la vigilance sur les problématiques liées aux travaux sur des matériaux contenant de l'amiante.
- Nécessité de faire respecter la réglementation relative à la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant des enfants (décret n°2011-1728 du 2 déc. 2011).

Mesures pour réaliser l'action

Mesures	Quoi ?	Comment ?	Qui ?	Description	Pilotes	Échéancier	Indicateurs retenus
1	Risques liés à la pollution de l'air intérieur.	Faire effectuer une étude technique dans les écoles concernées par la réglementation.	Les enfants.	Diagnosics qualité de l'air intérieur, mesures et audits techniques dans les écoles et crèches.	DREAL	2014	Nombre de mesures et de sites diagnostiqués
2		Aider et conseiller les personnes sensibles	Le particulier.	Mettre en place un système de CMEI, pouvant se déplacer au domicile, sur prescription d'un médecin spécialiste (allergologue) dont la prise en charge financière n'incomberait pas au malade.	ARS / CR.	2012-2014	Nombre de visites à domicile effectuées.
3		Informers et sensibiliser.	Le grand public.	Réalisation de documents à l'image de la plaquette amiante bricolage en cours de conception.	ARS.	2012	Nombre de documents d'information et de sensibilisation diffusés.
5	Risques liés aux substances chimiques utilisées dans les matériaux de construction.	Améliorer les connaissances.	Les particuliers, Les travailleurs.	Etablir une liste de matériaux de construction ayant un impact sur la qualité de l'air intérieur dans l'entreprise.	DIRECCTE.	2014	Liste des matériaux élaborée.
6			Les travailleurs.	Sensibiliser les entreprises issues de secteurs spécifiques utilisant des agents chimiques dangereux dans la composition des matériaux de construction.	DIRECCTE.	2013-2014	Nombre de supports de communication diffusés.
7	Risques liés à l'amiante contenue dans les matériaux de construction.	Informers.	Les salariés et les entreprises intervenantes dans le cadre des opérations de maintenance.	Informers les entreprises intervenantes dans le cadre des opérations de maintenance sur des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.	DIRECCTE.	2012	Nombre de supports de communication diffusés.

Renforcer la gestion des sites et sols pollués.

Identifier les établissements accueillant des populations sensibles implantés sur d'anciens sites pollués et les zones de surexposition à des substances toxiques

Porteur de l'action : DREAL.

Partenaires associés : BRGM, collectivités locales, responsables des établissements sensibles, ADEME, INERIS.

Lien avec le PNSE 2 : Action 34 > Renforcer la gestion des sites et des sols pollués. Action 19 > Réduire les expositions dans les bâtiments accueillant des enfants. Action 32 > Identifier et gérer les zones géographiques pour lesquelles on observe une surexposition à des substances toxiques.

ÉTAT DES LIEUX EN PICARDIE

> Enseignements du PRSE1

Le recensement Basias réalisé par le BRGM, sur financement de l'Etat, a permis de conserver les traces des sites susceptibles d'être pollués. Près de 12 000 sites picards sont ainsi répertoriés à partir des archives de l'Inspection des installations classées, de la Préfecture et d'éventuels compléments apportés par les communes.

D'autre part, la base de données Basol, gérée par l'Inspection des installations classées, identifie en région 200 sites où des pollutions ont été détectées et où des actions sont menées. Certains sont également concernés par la présence de pesticides et autres substances rémanentes liées aux activités humaines et susceptibles de migrer dans les eaux de surface ou souterraines.

Le nombre des sites pollués ou susceptibles d'être pollués est tel, en Picardie comme ailleurs, qu'il n'est pas possible d'envisager leur dépollution systématique. La politique du ministère de l'environnement s'attache donc à une gestion des sites en fonction de leur usage. Cette politique, fondée sur l'examen et la gestion du risque plus que sur l'attachement au niveau de pollution intrinsèque, nécessite de garder la mémoire des pollutions et des actions de réhabilitation menées, mais aussi de fixer les usages de sols compatibles avec les éventuelles pollutions résiduelles.

Une étroite collaboration entre services de l'Etat ou des collectivités chargés de l'urbanisme et services en charge de santé publique est donc indispensable. L'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement

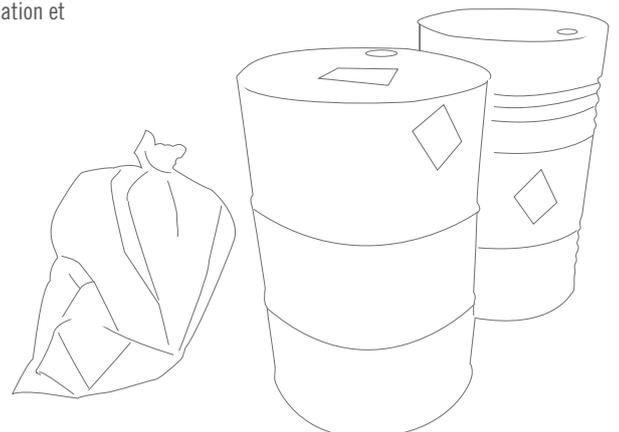
intervient également lorsqu'une installation classée est à l'origine de la pollution.

Devant l'ampleur de la tâche, la DREAL Picardie a mis en place une cellule spécialisée dans la gestion de ces sites. Une méthode de hiérarchisation a été mise au point, prenant en compte notamment l'existence éventuelle de risques avérés, le type et le niveau de pollution, la sensibilité de l'usage ou de l'environnement du site...

Cette cellule veille notamment à mettre en œuvre en Picardie l'action nationale de diagnostic des sols dans les établissements accueillant des enfants et des adolescents (populations «sensibles»). Le croisement de la base de données BASIAS⁹ avec la base de données des établissements du ministère de l'Education Nationale a conduit à retenir 32 établissements en Picardie, construits sur ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels. Ces 32 établissements feront l'objet d'un diagnostic, à titre préventif d'ici fin 2012.

L'INERIS développe un outil appelé SIGFRIED ayant pour objectif la construction de cartes d'exposition à partir de bases de données spatialisées de pollution des milieux (air, eau, sol) et le développement d'une plateforme SIG permettant de croiser des données environnementales, d'expositions sanitaires et socio-économiques. Cet outil permettra d'identifier des zones et des déterminants susceptibles de générer une surexposition de la population et

d'orienter en priorité dans ces zones des études de terrain (mesures dans les milieux environnementaux et biologiques) et les stratégies de réduction des expositions à mettre en œuvre. Pour la Picardie, l'étude financée par le Conseil régional portera particulièrement sur la description des populations potentiellement surexposées aux Eléments Traces Métalliques (As,Cd,Pb,Ni,Cr,Hg) et particulaires (PM) par inhalation et ingestion reliée aux sources polluantes passées et actuelles.



⁹Base des Anciens Sites Industriels et Activités de Service



ENJEUX

- Assurer la sécurité sanitaire des personnes habitant ou travaillant à proximité ou sur des sites pollués.
- Protéger les nappes phréatiques, ressource en eau potable.
- Prévenir les risques d'exposition des populations sensibles (enfants) dans le cas d'établissements construits sur d'anciens sites industriels.
- Identifier, au plan régional, les zones géographiques susceptibles de présenter une surexposition des populations à des nuisances environnementales. Cette identification doit permettre d'en atténuer l'impact en ciblant plus précisément les actions et en les rendant plus efficaces notamment vis à vis des personnes sensibles.

Mesures pour réaliser l'action

Mesures	Quoi ?	Comment ?	Qui ?	Description	Pilotes	Échéancier	Indicateurs retenus
1	Risques liés aux sites et sols pollués.	Les riverains de sites.	Les enfants. les CEI/CMEI. Le particulier.	Mettre en place une méthode de hiérarchisation prenant en compte l'existence éventuelle de risques avérés, le type et le niveau de pollution, la sensibilité de l'usage ou de l'environnement du site.	DREAL Picardie.	2012	Methodologie élaborée.
2				S'assurer de la mise en œuvre des mesures de réhabilitation adaptées à l'usage constaté ou futur des sites pollués, et garder la mémoire de ces pollutions et usages.			
3		Informers, sensibiliser.	Les maires dont les communes présentent au moins un site susceptible d'être pollué.	Edition et distribution d'une plaquette d'information permettant de comprendre la problématique «sites et sols pollués» et d'en tenir compte dans les projets d'aménagement dans le cadre de la requalification des sols urbains.	DREAL Picardie.	2012	Nombre de personnes informées.
4		Identifier les établissements sensibles bâtis sur d'anciens sites et sols pollués.	Les bâtiments accueillant des enfants.	Identifier les établissements sensibles situés sur des sites potentiellement pollués. Aider les collectivités locales responsables des bâtiments à prendre en compte et prévenir l'ensemble de ces risques lors du choix de l'implantation et de la construction de nouveaux bâtiments ou à les limiter pour les bâtiments existants.	DREAL Picardie.	2012-2014	Nombre d'établissements identifiés. Rapport entre le nombre d'établissements sensibles ayant fait l'objet d'un diagnostic et le nombre d'établissements identifiés (31).
5	Risques liés aux zones géographiques surexposées à des substances toxiques.	Protéger la population en identifiant les zones où se concentre une surexposition à des facteurs environnementaux.	La population.	Description des populations potentiellement surexposées aux Eléments Traces Métalliques (As,Cd,Pb,Ni,Cr,Hg) et particulaires (PM) par inhalation et ingestion du fait de sources polluantes passées ou actuelles.	INERIS. Conseil régional.	2011	Publication de l'étude SIGFRIED (système d'information géographique sur les facteurs de risques environnementaux et décès par cancer.

Protéger les jeunes des risques liés aux nuisances sonores

Porteur de l'action : ARS.

Partenaires associés : DREAL, Conseil régional, DIRECCTE.

Lien avec le PNSE 2 : Action 23 > Renforcer la lutte contre les atteintes auditives et les traumatismes sonores aigus.

Action 21 > Réduire les expositions dans les bâtiments accueillant des enfants.

ÉTAT DES LIEUX EN PICARDIE

> Enseignements du PRSE 1

Musiques amplifiées

Dans le cadre du PRSE1, les DDASS de Picardie (actuelle ARS) avaient exploité les fichiers de demandes de fermeture tardive des sous-préfectures. Sur cette base, elles recensent l'ensemble des bars de nuit et discothèques de la région. Le diagnostic acoustique (qui est une obligation réglementaire) avait été demandé pour 69 de ces 78 établissements (différence liée aux fermetures et ventes de ces établissements). Des inspections ont également été conduites en s'intéressant notamment à la présence d'un limiteur de bruit, la réalisation d'une étude d'impact, le respect de la limite de 105 décibels (dB) sur 10 minutes.

Les établissements diffusant de la musique amplifiée qui n'ont pas de fermeture tardive ont échappé à cette action. Il s'agit des bars fermant avant 1h, de certains cabarets, des salles communales utilisées régulièrement comme salles des fêtes.

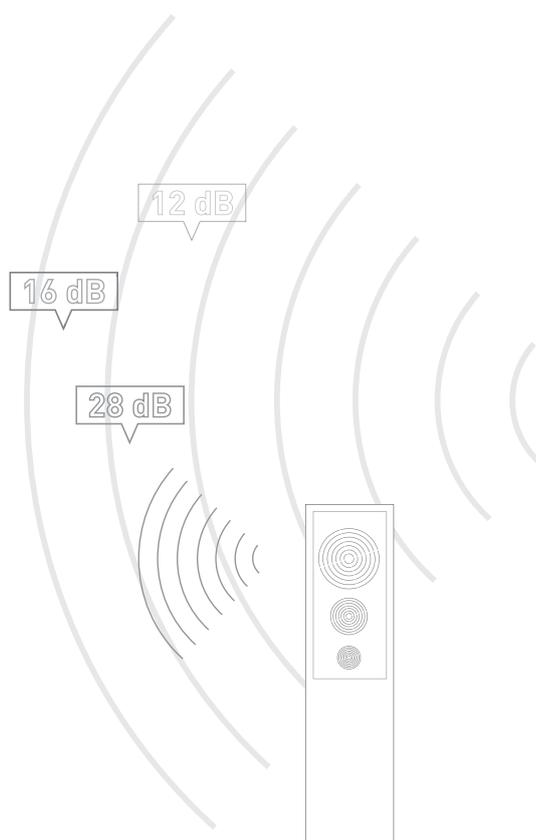
Des actions de sensibilisation aux risques auditifs liés à l'écoute de musique amplifiée ont ponctuellement lieu en Picardie. La DRASS de Picardie y a participé par le biais de l'acquisition d'une exposition qu'elle a cédée au pôle de compétence bruit de l'Aisne. Sous l'égide de la DDASS et en collaboration avec le centre information jeunesse et l'éducation nationale cette exposition a circulé dans les lycées du département.

Bâtiments recevant des enfants

Quelques actions isolées, mais aucune action concertée au niveau régional d'amélioration de la qualité acoustique de ces locaux n'a pour l'instant été mise en œuvre en Picardie.

Autres expositions

L'inspection du travail est amenée à réaliser des contrôles au sein des établissements de formations professionnelles de filières bruyantes. Les jeunes sont eux-mêmes peu sensibilisés aux risques que représente un bruit professionnel excessif et régulier sur leur système auditif.





ENJEUX

> Nécessité d'une sensibilisation organisée et régulière des jeunes aux risques liés aux musiques amplifiées et plus largement aux effets délétères du bruit sur leur système auditif : risques professionnels, écoutes de musiques amplifiées et autres loisirs à risques (tirs, karting,...).

> Mise en conformité du plus grand nombre d'établissements diffusant des musiques amplifiées par rapport à la réglementation en vigueur et d'établissements recevant des enfants.

Mesures pour réaliser l'action

Mesures	Quoi ?	Comment ?	Qui ?	Description	Pilotes	Échéancier	Indicateurs retenus
1	Risques liés à l'écoute des musiques amplifiées.	Informers, sensibiliser.	Les jeunes par le biais des lycées, des collèges et des communes.	Conduire des actions de sensibilisation auprès de jeunes.	ARS.	2012-2013	Nombre de jeunes sensibilisés. Nombre de lycées et collèges sensibilisés. Nombre de communes sensibilisées.
			Les exploitants de lieux musicaux, les communes.	Sensibiliser les exploitants d'établissements diffusant de la musique amplifiée (notamment les communes quant à leurs salles des fêtes).			Nombre d'établissements sensibilisés. Nombre de communes sensibilisées.
2	Risques liés aux pratiques professionnelles.	Informers, sensibiliser.	Les jeunes.	Conduite d'actions de sensibilisation auprès de jeunes au sein des lycées professionnels et des Centres de Formation des Apprentis.	ARS.	2012-2014	Nombre de jeunes sensibilisés. Nombre de lycées et de CFA sensibilisés.
3	Risques liés aux pratiques de loisir.	Informers, sensibiliser.	Les jeunes, les associations sportives.	Conduite d'actions de sensibilisation auprès de jeunes.	ARS.	2013-2014	Nombre de jeunes sensibilisés. Nombre d'associations sportives sensibilisées. Nombre de rencontres sportives couvertes.
4	Risques liés à l'écoute des musiques amplifiées.	Inspecter et contrôler.	Les discothèques, bars musicaux, salles de concert, salles des fêtes municipales.	Rappel et contrôle du respect de la réglementation et poursuite des inspections.	ARS.	2012-2014	Nombre d'établissements contrôlés. Nombre de bars musicaux inspectés. Nombre de salles municipales inspectées. Nombre d'établissements devenus conformes à la réglementation.
5	Risques liés aux bruits dans les bâtiments accueillant des enfants.	Accompagner.	Les établissements recevant des enfants et les collectivités.	aide technico-financière aux collectivités pour la réalisation des diagnostics concourant à l'amélioration acoustique.	ARS.	2012-2014	Nombre d'établissements aidés. Nombre d'établissements devenus conformes aux normes d'acoustiques.